

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Portant sur le projet d'élaboration

## du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis

Par arrêté en date du **21 janvier 2025**, le Président du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis.

Le projet de SCoT La Rochelle Aunis couvre les Communautés de Communes Aunis Sud et Aunis Atlantique ainsi que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Cette élaboration vaut mise en révision des Schémas de cohérence territoriale de l'Agglomération de La Rochelle et du Pays d'Aunis. Le projet d'élaboration est soumis à évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 33 jours :

**du vendredi 21 février 2025, 9h00 au mardi 25 mars 2025, 17h00.**

Afin de conduire cette enquête publique, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Madame **Marie-Christine Bertineau** en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Géralde Braud en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

### Le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version informatique sur les sites internet <https://www.scotlarochelleaunis.fr> et <https://www.registre-dematerialise.fr/5963> ;
- en version papier au siège du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis, siège de l'enquête publique, 6 rue Saint Michel, 17086 La Rochelle ; au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (service urbanisme), 6 rue Saint Michel, 17086 La Rochelle ; au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, 200 rue de la Juillerie, 17170 Ferrières ; au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud, 45 avenue Martin Luther King, 17700 Surgères ainsi qu'aux Mairies de Marans, 6 Place Ernest Cognacq, 17230 Marans et d'Aigrefeuille-d'Aunis, 2 rue de l'Aunis, 17290 Aigrefeuille-d'Aunis, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, service Urbanisme (25 Quai Maubec, 17000 La Rochelle) aux jours et heures habituels d'accueil du public.

### Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé accessible 7j/7 et 24h/24 sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5963>
- sur les registres d'enquête publique papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition au siège du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis, 6 rue Saint Michel, 17086 La Rochelle, au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, (service urbanisme), 6 rue Saint Michel, 17086 La Rochelle ; au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, 200 rue de la Juillerie, 17170 Ferrières ; au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud, 45 avenue Martin Luther King, 17700 Surgères ainsi qu'aux Mairies de Marans, 6 Place Ernest Cognacq, 17230 Marans et d'Aigrefeuille-d'Aunis, 2 rue de l'Aunis, 17290 Aigrefeuille-d'Aunis, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- par voie postale en adressant un courrier au commissaire enquêteur à *Madame le Commissaire enquêteur - Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis, 6 rue Saint Michel, CS 41287, 17086 La Rochelle Cedex 2* ;
- par courrier électronique à l'adresse [enquete-publique-5963@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5963@registre-dematerialise.fr)

### Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, lors des permanences suivantes :

Dates	Horaires	Lieux de permanence
<b>vendredi 21 février 2025</b>	<b>09h - 12h</b>	Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 25 Quai Maubec, 17000 La Rochelle
<b>mercredi 26 février 2025</b>	<b>14h - 17h</b>	Siège de la communauté de Communes Aunis Atlantique, 200 rue de la Juillerie, 17170 Ferrières
<b>mardi 11 mars 2025</b>	<b>09h - 12h</b>	Mairie de la commune de Marans, 6 pl. Ernest Cognacq, 17230 Marans
<b>vendredi 14 mars 2025</b>	<b>14h30 - 17h30</b>	Mairie d'Aigrefeuille-d'Aunis, 2 rue de l'Aunis, 17290 Aigrefeuille-d'Aunis
<b>mardi 18 mars 2025</b>	<b>09h - 12h</b>	Siège de la Communauté de Communes Aunis Sud, 45 av. Martin Luther King, 17700 Surgères
<b>mardi 25 mars 2025</b>	<b>09h - 12h</b>	Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 25 Quai Maubec, 17000 La Rochelle

Les observations écrites transmises par voie postale ou par courrier électronique seront consultables pendant la durée de l'enquête au siège de l'enquête publique 6 rue Saint Michel à La Rochelle (17086) et sur les sites internet <https://www.scotlarochelleaunis.fr> et <https://www.registre-dematerialise.fr/5963>

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée par courrier à *Monsieur le Président du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis, 6 rue Saint-Michel CS 41287, 17086 La Rochelle Cedex 2* ou par courrier électronique à l'adresse [scot.larochelle-aunis@agglo-larochelle.fr](mailto:scot.larochelle-aunis@agglo-larochelle.fr)

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an, sur les sites internet <https://www.scotlarochelleaunis.fr> et <https://www.registre-dematerialise.fr/5963>, ainsi qu'aux sièges du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et des Communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis Sud.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT La Rochelle Aunis, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis.

Schéma de cohérence territoriale  
**La Rochelle**  
**Aunis** Syndicat mixte